

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie du PLESSIS FEU AUSSOUX sous la présidence de Mme le Maire, Isabelle PERIGAULT.

Etaients présents :

Isabelle PERIGAULT, Patrick CHEVRY, Nathalie DOUKHAN, Raynal SOYEZ, François BIDAULT, Sandrine LEGRAND, Céline BOUTIGNY, Maryline COLAS, Enrico PIRES, Michel DA CRUZ, Anna Maria SANTOS MARQUES, David MATIAS, Floriane ROUSSELET, Isabelle GUYOT, Stéphane AUVRAY.

Secrétaire de séance : Nathalie DOUKHAN

Le procès-verbal du 6 novembre 2024 a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION du COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2024

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte financier unique concernant le budget principal de la commune du Plessis Feu Aussoux pour l'exercice 2024.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique de la commune du Plessis Feu Aussoux pour le budget principal est clôturé avec les résultats détaillés ci-après.

	RESULTAT		DE	L'EXERCICE	
	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs reportés	Résultat de clôture
TOTAL DU BUDGET	570 295,08	752 621,98	182 326,90	76 301,80	258 628,70
Investissement	158 506,11	259 560,05	101 053,94	-151 917,64	- 50 863,70
Fonctionnement	411 788,97	493 061,93	81 272,96	228 219,44	309 492,40

	RESTES A		REALISER
	Dépenses	Recettes	Solde
TOTAL DES RàR	131 924,00	76 954,00	-54 970,00
Investissement	131 924,00	76 954,00	-54 970,00
Fonctionnement	0	0	0

RESULTAT CUMULE	
TOTAL	203 658,70
Investissement	-105 833,70
Fonctionnement	309 492,40

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune du Plessis Feu Aussoux,
- Le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la commune du Plessis Feu Aussoux ci-dessus,

CONSIDÉRANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la commune du Plessis Feu Aussoux pour l'exercice 2024 concernant le budget principal.

Mme Isabelle PERIGAULT, le Maire sort, Mr Patrick CHEVRY met au vote le compte financier unique 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2024 dressé par Mme le Maire :

- 1.- adopte et approuve, le compte financier unique 2024, à l'unanimité,
- 2.- constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable Public relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décident d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 2024 sur le budget primitif 2025 :

- Au compte 1068 (Recette investissement) : 105 833,70 €
- Au compte 002 (excédent fonctionnement reporté) : 203 658,70 €

BUDGET PRIMITIF 2025 « M57 »

Mme PERIGAULT fait l'exposé du budget primitif de la Commune pour 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement 630 082,55 €
- Investissement600 977,70 €
- TOTAL BUDGET1 231 060,25 €

Le budget primitif de la Commune pour 2025 est approuvé à l'unanimité

PARTICIPATION 2025 – SI ECOLES VOINSLES/LE PLESSIS FEU AUSSOUX

Vu la délibération du 26/02/2025 du Syndicat Intercommunal des Ecoles Voinsles/Le Plessis Feu Aussoux votant les participations communales 2025 ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Acceptent d'inscrire au budget primitif 2025 (compte 65568) le montant de 67 485,03 € correspondant à la participation 2025 pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.